

**Rapport de minorité de la Commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR12.18PR
concernant**

**Une initiative communale demandant à la municipalité
de mettre en œuvre sans délai le processus de réalisation d'une route communale
de contournement limitée à 50 km/h au sud-ouest de la ville**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 2 juillet 2012. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Thomas JENNI (rapporteur de majorité), Aude BRIAND (rapporteuse de minorité), Claire-Lise DETREY, Pierrette ROULET-GRIN, Maximilien BERNHARD, Olivier KERNEN, Armand THONNEY, Vassilis VENIZELOS. La délégation municipale était composée de M. Daniel Von Siebenthal, Syndic et Mme Marianne Savary, Municipale, assistée de M. Luc Tomasetti, responsable de la filière Mobilité. Nous les remercions pour les informations et documents fournis.

Objectifs

L'initiative communale déposée le 6 octobre dernier a pour but de créer une nouvelle pénétrante d'agglomération qui assure l'accessibilité des quartiers sud-ouest de la ville, sans transiter par le centre et par les quartiers à forte densité d'habitation que sont les secteurs Pierre de Savoie - Valentin, Graveline - les Isles, Midi- Roger de Guimps-Moulins, Bouleaux - Curtail-Maillet - r.d'Orbe, Kiener-Général-Guisan favorisant ainsi des rues résidentielles agréables à vivre pour leurs habitants, et laissant place à des axes de mobilité douce attractifs et sécurisés.

Conformité

Cette nouvelle pénétrante d'agglomération limitée à 50km/h, parallèle au viaduc autoroutier, assurera une accessibilité «en peigne» aux secteurs d'activité (notamment au nouveau Centre sportif) et d'habitation existants, comme aux nouvelles zones de développement prévues dans la partie sud-ouest de la ville. Elle est conforme au Plan directeur communal en vigueur ainsi qu'au projet d'agglomération conçu dès 2007 par les communes partenaires d'Agglo-Y. Par décision du Conseil communal- définitivement ratifié par l'Etat de Vaud en 2011, elle bénéficie déjà d'un tracé réservé de 23 à 30 m de large, libre de toute construction entre sortie d'autoroute d'Yverdon-Sud et chaussée e Treycovagnes, deux giratoires étant déjà construits sur sa partie Est (av.des Trois-Lacs, côté Y-Parc) et un autre sur sa partie Ouest (Moulins).

Sécurité et qualité de vie

Il est évident que cette rue de desserte permettra de diminuer l'engorgement de certains axes et facilitera la circulation des transports publics dans la ville. Son aménagement rendra possible une revalorisation de plusieurs espaces publics (rue du Midi notamment) et les rendra plus attractifs, sécurisés et adaptés au développement des futures zones urbanisées du sud-ouest de la ville. Les échanges inter-quartiers de mobilité douce - actuellement limités et insuffisants au niveau de la sécurité - en tireront bénéfice : le projet de cette route de desserte permet de les développer et de les consolider. Par ailleurs, le trafic de transit et les nuisances qui en sont le corollaire (pollution et nuisances phoniques) seront nettement diminuées dans les quartiers résidentiels.


Conclusions

Comme le 20 % des électeurs yverdonnois qui ont signé l'initiative demandant la réalisation de cette route de desserte ... attendue par notre population depuis plus de 15 ans, la minorité de la commission est convaincue que cette pénétrante doit être réalisée sans délai. Il en va de la qualité de vie des Yverdonnois, de leur sécurité en matière de mobilité et de l'attractivité des commerces situés au centre ville.

La minorité de la commission, formée de Pierrette Roulet-Grin, Maximilien Bernhard, Armand Thoney et Aude Briand, recommande au Conseil communal :

- d'accepter l'article 1 du préavis.
- de refuser les articles 2 et 3.

Yverdon-les-Bains, le 24 août 2012



Aude Briand